



SÉCURITÉ DES BIENS ET
DES PERSONNES



Contact : 05 55 12 31 31

Site(s) de formation

- Lycée Georges Cabanis - **Brive-la-Gaillarde**
- Lycée Maryse Bastié - **Limoges**

Maintien et actualisation des compétences - Agent de prévention sécurité (MAC APS)

PRÉSENTATION MÉTIER

Dans le respect de la législation et de la réglementation, du code de déontologie, des procédures et des consignes, l'agent de sûreté et de sécurité privée assure la sécurité des personnes et des biens, préserve l'environnement dans une démarche de service.

OBJECTIFS

Conformément aux dispositions du décret n°2016-515 du 26 avril 2016, les agents privés qui sollicitent le renouvellement de la carte professionnelle d'agent de sécurité privé « Surveillance humaine ou de gardiennage » doivent justifier à compter du 1er janvier 2018 d'une formation continue.

Programme officiel défini par le Ministère de l'Intérieur (arrêté du 27/02/2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité).

PUBLICS / PRE-REQUIS

- Tout public
- Être titulaire de la carte professionnelle d'agent de sécurité privé ou de gardiennage valide ou d'un numéro d'autorisation préalable (N°PRE) auprès du CNAPS

Un référent Handicap est à votre disposition pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation. Contactez le GRETA.





Durée

- 34 h
- 27 h si certificat de secourisme en cours de validité (SST, PSC1, PSE1)

Validation / Modalités d'évaluation

- Attestation de suivi de stage MAC APS
- Certificat SST

Modalités de formation

- Apports théoriques et exercices pratiques
- Fiches et matériels réglementaires

Modalités de financement

- Financement individuel
- Entreprise /OPCO

Tarif de référence*

- 34h : 544 €
- 27h : 432 €

*Retrouvez nos conditions générales de vente sur le site Internet

Maintien et actualisation des compétences - Agent de prévention sécurité (MAC APS)

CONTENU

Module 1 - Gestes élémentaires de 1er secours : Intervenir face à une situation d'accident, alerter les secours, secourir une victime.

Module 2 - Cadre juridique d'intervention de l'APS :

- Actualisation des connaissances encadrant le métier d'APS. Déontologie professionnelle, obligations professionnelles.
- Légitime défense, atteintes aux personnes. Art. 57 et 73 du Code de Procédure Pénale. Non assistance à personne en danger. Secret professionnel.

Module 3 - Compétences opérationnelles générales :

- Gestion des conflits, origines et préventions des conflits. Adaptation du comportement, mesures d'inspection-filtrage.
- Cadre législatif des palpations, modalités d'agrément. Techniques d'inspection visuelle des bagages, techniques de palpations.

Module 4 - Prévention des risques terroristes :

- Risques et menaces terroristes, niveaux de risques associés, matériels terroristes. Réflexes de prévention et de sécurité, détecter et prévenir les comportements suspects. Restituer à la hiérarchie.
- Se protéger soi-même, protéger en zone de sécurité. Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention, sécuriser une zone. Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger, notion de secourisme tactique, alerter les secours.

Module juridique - Connaître les principes de la République française :

- Les principes de la République notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine; – les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû. L'Etat de droit et le respect de l'ordre public.

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

- Les délais d'accès à la formation sont variables en fonction des places vacantes. Nous consulter